

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

**Président** : Pierre Chevalier

**Secrétaire** : Aline Chevalier

**Élus** :

**PRÉSENTS (54) :**

Alphonsout Jean-Paul ; Arfeuillère Christophe ; Aubessard Anne-Marie ; Barbe Gilles ; Barbe Patrice ; Beaumont Didier ; Bivert Frédéric ; Bourzat Michel ; Bredèche Marie ; Bringoux Jeanine ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Chaumont Michelle ; Chevalier Aline ; Chevalier Pierre ; Cornelissen Jacqueline ; Coudert Nadine ; Coutaud Pierre ; Davy Agnès ; Delibit Sandra ; Détour Jean-Paul ; Dubosclard Didier ; Fiancette Yoann ; Gantheil Robert ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Guillaume Serge ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Jouve Nicolas ; Junisson Mady ; Le Gall Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Mazière Daniel ; Michelon Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Montigny Pascal ; Mouty Samuel ; Pelat Philippe ; Peyraud Stéphane ; Rebuzzi Franck ; Roche Philippe ; Saugeras Jean-Pierre ; Sauviat Jean-Marc ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Talvard Françoise ; Tur Christophe ; Valibus Michèle ; Ziolo Eric.

**POUVOIRS (12) :**

Beynat Audrey (pouvoir à Aurélie Gibouret Lambert) ; Calla Tony (pouvoir à Gilles Barbe) ; Cronnier Pierrick (Pouvoir à Philippe Brugère) ; Delpy Daniel (pouvoir à Jacqueline Cornelissen) ; Laurent Nathalie (pouvoir à Pierre Coutaud) ; Le Royer Sandrine (pouvoir à Eric Ziolo) ; Padilla-Ratelade Marilou (pouvoir à Christophe Arfeuillère) ; Parrain Céline (pouvoir à Philippe Pelat) ; Pesteil Michel (pouvoir à Jean-Pierre Guitard) ; Repezza Guillaume (pouvoir à Dominique Miermont) ; Ribeiro Sophie (pouvoir à Michèle Valibus) ; Ventadour Elisabeth (pouvoir à Françoise Talvard).

**EXCUSÉS (35) :**

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bauvy Claude ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Boyer Laurence ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Tony ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel ; Fonfrede Alain ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Pannetier Martine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel ; Vimont Barbara.

Convocation adressée le 04 février 2025 par Pierre Chevalier, président.

Séance publique tenue à Ussel, à 18 heures.

Sur proposition du président, Aline Chevalier est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

À l'unanimité, le conseil communautaire approuve le procès-verbal détaillé du conseil communautaire du 12 décembre 2024.

Le conseil communautaire prend acte des décisions du président.

Le conseil communautaire prend acte des décisions du bureau communautaire.

Présentation du bilan de l'office de tourisme communautaire.

*Patrice Juillard, élu de la commune de Bort-les-Orgues, Tony Cornelissen, élu de la commune d'Ussel, François Ratelade, maire d'Aix et Sébastien Devallière, élu de la commune d'Ussel, détenant un pouvoir, rejoignent la séance qui se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

*Nombre de délégués :*

- en exercice : 101*
- présents : 58 (titulaires et suppléants)*
- votants : 71 (dont 13 pouvoirs)*

Conformément aux sujets inscrits à l'ordre du jour :

## GARANTIR UNE COOPÉRATION TERRITORIALE EFFICIENTE

### 1. Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise les discussions de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Les éléments issus de ce débat permettront d'élaborer le budget primitif 2025 qui vous sera soumis lors du prochain conseil communautaire.

Le conseil communautaire :

- DONNE ACTE** au président du débat des orientations budgétaires pour l'année 2025.

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 71</b>	<b>Pouvoirs : 13</b>	<b>Pour : 71</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

## RÉTABLIR UNE IMAGE PORTEUSE DU TERRITOIRE

### 2. Bureau d'Information Touristique Ussel : réhabilitation place Voltaire

Le bureau d'information touristique (BIT) d'Ussel, auparavant situé Place Voltaire, accueille désormais le public rue Saint-Martin, près de l'église. L'ancien local nécessite une réhabilitation pour garantir un accueil de qualité et un espace de travail adapté au personnel de Tourisme Haute-Corrèze.

Les travaux prévus concernent la résolution de divers problèmes : humidité et infiltrations, absence de ventilation, mauvaise isolation, fragilité structurelle de l'étage et absence d'un espace de restauration. Après diagnostics (plomb, amiante, structurel, énergétique), le coût estimé des travaux et de la maîtrise d'œuvre est de 151 152,80 € HT (181 383,36 € TTC).

Les interventions incluent la démolition du plancher de l'étage et des éléments obsolètes, l'isolation des murs et combles, le remplacement des menuiseries, la réfection de la toiture et du solin, la mise aux normes électriques et l'installation de chauffage et ventilation, etc.

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation du local « Place Voltaire » ;
- **AUTORISE** le Président à lancer la consultation pour les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet, aux budgets 2025 et 2026 ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les aides pour ce projet ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

**À LA MAJORITÉ,**

<b>Votants : 71</b>	<b>Pouvoirs : 13</b>	<b>Pour : 53</b>	<b>Contre : 5</b>	<b>Abstention : 13</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	------------------------

## ATTIRER LES ACTIFS, ANCRER NOTRE JEUNESSE ET NOS ENTREPRISES

### 3. Ecole de Musique et de danse Théadamuse : renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens

L'école Théadamuse, située à Ussel, propose des activités artistiques sur plusieurs antennes du territoire, touchant 485 élèves. Soutenue par Haute-Corrèze Communauté depuis 2019, elle reçoit une aide de 670 € par élève mineur ou étudiant. En 2024, elle s'installe au collège Voltaire à Ussel pour renforcer son ancrage local. La nouvelle convention 2025-2027 prévoit une revalorisation de l'aide à 700 € par élève, avec un plafond de 175 000 €/an. Les autres communautés de communes concernées réfléchissent aussi à une hausse de leur contribution. Une aide exceptionnelle de 5 000 € TTC est prévue pour soutenir le fonctionnement du siège à Ussel en 2025.

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2025, 2026 et 2027 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents, notamment tout avenant afférent à cette convention et engager toutes les démarches s'inscrivant dans le cadre de cette convention.

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 71</b>	<b>Pouvoirs : 13</b>	<b>Pour : 71</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

## 4. Médiateur cinéma : convention de mise à disposition entre l'employeur Coaequo et Haute-Corrèze Communauté

Depuis 2019, un médiateur cinéma anime les 4 cinémas d'art et d'essai de Haute-Corrèze (Egletons, Meymac, Neuvic, Ussel), proposant des animations pour tous les publics. Ce dispositif est financé à 65% par la Région et le CNC, et 35% par les communautés de communes concernées.

Les conventions actuelles arrivant à leur terme en février 2025, il est proposé que Haute-Corrèze Communauté signe directement avec l'association Coaequo pour financer sa part (26,25% du poste). Cela simplifierait le financement et renforcerait l'implication de la collectivité dans la gestion du médiateur cinéma. Cette nouvelle organisation permettrait aussi d'inclure potentiellement les cinémas de Bort-les-Orgues et La Courtine.

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la nouvelle convention entre Haute-Corrèze Communauté et l'association Coaequo ;
- **APPROUVE** l'adhésion à l'association Coaequo et le versement de la cotisation annuelle par Haute-Corrèze Communauté à Coaequo ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et engager toutes les démarches s'inscrivant dans le cadre de cette convention.

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 71</b>	<b>Pouvoirs : 13</b>	<b>Pour : 71</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

*Pierre Coutaud, maire de Peyrelevade, détenant un pouvoir, quitte la séance qui se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

*Nombre de délégués :*

- *en exercice : 101*
- *présents : 57 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 69 (dont 12 pouvoirs)*

## ATTIRER LES ACTIFS, ANCRER NOTRE JEUNESSE ET NOS ENTREPRISES

### 5. Projet Alimentaire Territorial : validation du plan de financement 2025-2028

Une demande de labellisation « Projet Alimentaire Territorial » pour le territoire de Haute-Corrèze Communauté a été déposée le 17 décembre 2024.

Si le projet est retenu, notre territoire sera labellisé Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Niveau 1 pour une durée de 3 ans.

Les principaux axes de travail retenus pour ce PAT sont l'accessibilité financière et physique à l'alimentation, la valorisation de l'alimentation locale et l'atteinte des objectifs de la loi EGalim en restauration collective.

Ces 3 axes sont déclinés en 10 actions (présentées lors du conseil communautaire du 12 décembre 2024). Un budget doit être alloué pour la réalisation de ces actions.

Un budget supplémentaire aux budgets spécifiques RIAC et abattoir est sollicité dans le cadre du PAT, d'un montant de **90 000 € soit 30 000 € par an**.

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget du Projet Alimentaire Territorial sur la période 2025-2028.

**À L'UNANIMITÉ,**

Votants : 69	Pouvoirs : 12	Pour : 69	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

## 6. Attribution de subvention dans le cadre du règlement d'intervention des aides aux entreprises (RIAC)

Le comité d'agrément s'est réuni le 28 janvier 2025 afin d'émettre un avis sur les 14 dossiers de demandes d'aides sollicitées dans le cadre des axes prévus au règlement.

Le comité a validé l'attribution de l'aide à 14 dossiers.

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions aux entreprises citées pour un montant global de **54 474,78 €** dont :
  - 9 500,00 € pour le dispositif ACS 1 « prêts d'honneur » ;
  - 26 403,80 € pour le dispositif ACS 2 « aide à l'investissement : maintien, modernisation et développement du commerce, de l'artisanat et des services » ;
  - 6 682,50 € pour le dispositif ACS 3 « CREA COMMERCE : accompagner à la création ou la reprise d'entreprise » ;
  - 6 566,40 € pour le dispositif A3 « aide à l'équipement informatique et technologique des agriculteurs » ;
  - 4 000,00 € pour le dispositif A4 « aide en faveur de la diversité des filières et des circuits de proximité ».

**À L'UNANIMITÉ,**

Votants : 69	Pouvoirs : 12	Pour : 69	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

## REINVESTIR LES TERRITOIRES ET FAIRE VIVRE LA PROXIMITÉ

### 7. Attribution des aides à l'habitat

Haute-Corrèze Communauté a décidé d'accorder, dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, des subventions pour soutenir des projets dans le domaine de l'habitat privé, via le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Considérant que l'ensemble des pièces nécessaires au versement de la subvention, comme défini dans le règlement d'attribution des aides de Haute-Corrèze Communauté dans le cadre du PLH ont été fournies par les propriétaires occupants ou bailleurs pour donner suite à la réalisation des travaux de rénovation, le versement de l'aide aux propriétaires privés peut être effectués selon les modalités exposées dans la délibération.



Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux bénéficiaires conformément au tableau annexé à la délibération.

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 69</b>	<b>Pouvoirs : 12</b>	<b>Pour : 69</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

## **PRIORISER LA RELATION RÉUSSIE AUX CITOYENS USAGERS CONTRIBUABLES**

### **8. Contrat de dynamisation Département de la Corrèze – mise à jour des demandes de subventions – Valorisation d'un sentier vitrine Tour du Lac de La Triouzoune**

Le projet consiste à l'aménagement d'un cheminement piétonnier au lieu-dit Pont de Pellachal.

Le montant du projet est de **49 840,00 € HT**.

Ce projet étant inscrit au Contrat de Cohésion des Territoires 2023-2025, le Département de la Corrèze est donc sollicité pour l'attribution d'une subvention de **9 788.00 €**.

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet ;
- **DEMANDE** au Président du Conseil Départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention d'un montant de **9 788 €** au titre Contrat de Cohésion des Territoire 2023-2025 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 69</b>	<b>Pouvoirs : 12</b>	<b>Pour : 69</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

## **CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL HARMONIEUX**

### **9. Cycle de travail des agents chargés des déchets**

Pour mémoire, un cycle de travail se définit comme une organisation du travail selon des périodes de référence organisées par service ou par nature de fonction. Le cycle de travail des agents chargés des déchets est arrêté pour l'ensemble des postes dans le respect de l'obligation d'effectuer 1607h par an. Le détail des horaires est inscrit dans la délibération.

Par ailleurs, les gardiens de déchèterie sont concernés par les horaires de forte chaleur. Un horaire d'été peut intervenir dès lors que le site Météo France annonce des températures supérieures à 35 degrés. Dans ce cas, le service s'effectue en journée continue de 7h à 14h.

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les cycles de travail des agents chargés des déchets et les horaires d'été pour les gardiens de déchèterie ;
- **ADOpte** le protocole du temps de travail, mis à jour et annexé à la délibération.

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 69</b>	<b>Pouvoirs : 12</b>	<b>Pour : 69</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

## 10. Mise à jour du tableau des emplois permanents

À la suite de la réorganisation, il apparaît que certains postes non pourvus ne correspondent plus aux besoins de l'établissement et que d'autres sont laissés vacants à la suite des avancements de grade. En conséquence, le tableau des emplois nécessite une mise à jour.

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 13 février 2025 comme présenté en annexe de la délibération.

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 69</b>	<b>Pouvoirs : 12</b>	<b>Pour : 69</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

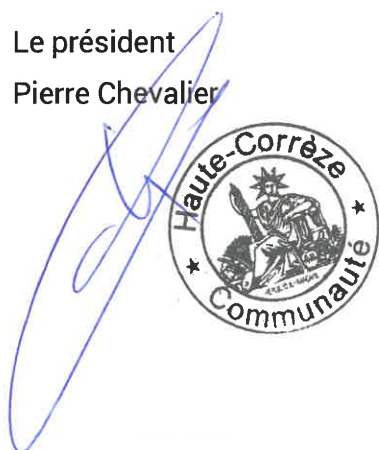
Le prochain conseil communautaire se déroulera le 10 avril 2025 à 18 heures à Ussel.

La séance est levée à 20h08.

Liste des délibérations établie à Ussel, le 14 février 2025.

Le président

Pierre Chevalier

The image shows a blue ink signature of Pierre Chevalier written over a circular official seal. The seal features a central figure holding a sword and a shield, surrounded by the text 'Haute-Corrèze' at the top and 'Communauté' at the bottom, with two stars on either side.

